TRAVAUX DE LA FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE FRIBOURG

Edités par Peter Gauch

333

STÉPHANE VOISARD

L'auxiliaire dans la surveillance administrative

Du droit bancaire et financier au droit administratif général

Table des matières

Avant-pro	pos	VI
Sommaire		X
Bibliograp	phie	XII
Sources of	fficielles	XLIX
Autorégle	menttion	LIX
Table des I. II.	abréviations Les abréviations usuelles Les abréviations des réglementations citées	LX LX LXV
Introduct I. II. III.	ion L'objet de la thèse et ses délimitations L'objectif de la thèse et son intérêt Le plan de la thèse et la méthode employée	1 1 2 4
Première	partie: La surveillance administrative	7
Chapitre	I: L'activité de surveillance	9
§ 1. Les I.	déléments constitutifs de la surveillance Les intérêts en cause et les risques visés 1. Les intérêts protégés a. La protection des tiers b. La garantie du service public et l'intérêt financier de l'Etat 2. Les risques en présence a. L'origine des risques : une activité ou un état de choses b. Les risques et leur fonction en surveillance Les moyens de protection de l'intérêt public 1. Le caractère permanent de la surveillance a. Le contrôle préalable b. Le contrôle subséquent 2. L'intervention ponctuelle de l'autorité a. L'irrégularité b. Les limites mises à la prévention et à la répression des irrégularités	9 9 9 16 19 19 25 29 29 29 34 38 38
§ 2. Les	catégories de surveillance La haute surveillance et la surveillance 1. Quelques rappels sur la haute surveillance a. Les types de haute surveillance b. Les critères de distinction	46 40 47 47

		2.	La mise en œuvre de la haute surveillance	51
			a. Les pouvoirs de l'autorité	51
			b. L'inspection dans les cantons et communes, l'enquête	
			parlementaire et les auxiliaires	52
	II.		surveillance interne et la surveillance externe	55
		1.	La surveillance au sens étroit en général	56
			a. Les types de surveillance au sens étroit	56
			b. Le critère de distinction	59
		2.		64
			La surveillance hiérarchique, la surveillance de la gestion financière et leurs auxiliaires	64
			b. L'enquête administrative (et disciplinaire) et son auxiliaire	68
Chap	itre	II:	La procédure de surveillance	75
§ 3.	Les	inte	ervenants dans la procédure de surveillance	75
	I.	L'a	administré surveillé	75
		1.	La qualité d'administré surveillé	75
			a. Les hypothèses légales	75
			b. Les enseignements	82
		2.	Les obligations usuelles de l'administré surveillé	85
			a. L'obligation d'annoncer	85
			b. L'obligation de faire rapport	90
	II.	L'a	autorité de surveillance	93
		1.	La qualité d'autorité administrative	93
			a. Les hypothèses légales	93
			b. Les enseignements	97
		2.	Les pouvoirs de l'autorité de surveillance	101
			a. Un essai de systématisation	101
			b. La notion de puissance publique	109
	III.	L'a	auxiliaire de surveillance (renvoi)	112
§ 4.	Le	dérc	oulement de la procédure de surveillance	113
	I.	L'a	acte d'assujettissement	113
		1.	L'autorisation de police et les actes analogues	113
			a. La qualification juridique	113
			b. Le régime juridique	118
		2.	Les autres actes d'assujettissement	122
			a. La concession	122
			b. L'octroi d'une subvention	124
	II.	Le	rétablissement de la situation légale	126
		1.	L'intervention de l'autorité	126
			a. Les actes affectant l'assujettissement	126
			b. Les actes n'affectant pas l'assujettissement	139
		2.	L'intervention d'un tiers	147
			a. L'intervention d'un tiers dans la contrainte administrative	147
			b. L'intervention d'un tiers dans l'exécution forcée pécuniaire	150

Deuxi	ième	par	tie: L'auxiliaire dans la procédure de surveillance	155
Chap	itre I	:	La qualification d'auxiliaire de surveillance	157
§ 5.	Les	cara	actéristiques générales de l'auxiliaire	157
Ü	I.		e personne ou une entité privée	157
		1.	L'auxiliaire en tant que sujet de droit privé	157
			a. En général	157
			b. Les cas de figure	158
		2.	L'auxiliaire face à la fonction publique	161
			a. L'auxiliaire face aux membres de la fonction publique	161
			b. L'auxiliaire face aux organes de la fonction publique	163
	II.	Les	délimitations	165
		1.	L'auxiliaire par rapport à l'autorité de surveillance	165
			a. En général	165
			b. La qualité de spécialiste	168
		2.	L'auxiliaire face aux autres intervenants dans la procédure	171
			a. L'auxiliaire face à l'administré surveillé	171
			b. L'auxiliaire face au tiers protégé par la réglementation	174
§ 6.	L'aı	ıxil	aire : le délégataire d'une tâche publique	175
	I.	La	délégation administrative	175
		1.	La notion de délégation	175
			a. En général	175
			b. Le délégataire et l'auxiliaire	178
		2.	Les conditions préalables à la délégation administrative	182
			a. L'exigence de base légale	182
			b. L'existence d'un motif suffisant	187
			c. Le respect des principes de l'activité administrative	190
		3.	Les conditions légales de la délégation administrative	192
			a. L'indépendance et l'impartialité	192
			b. Les conditions légales supplémentaires	202
		4.	La délégation dans la procédure de surveillance	205
			a. Les conséquences de procédure	205
			b. Les délégations multiples	207
	II.		tâche publique dans la surveillance	211 211
		1.	La notion de tâche publique	211
			a. La qualification	217
		^	b. Les catégories	217
		2.	Les tâches publiques de l'auxiliaire	219
			a. La qualification	221
	_		b. Les catégories	
§ 7.		cat	égories d'auxiliaires	225
	I.		auxiliaire et son intervention dans la procédure	225
		1.	L'auxiliaire contingent	226
			a. Les auxiliaires investis d'une tâche d'instruction	226

			. Les auxiliaires inves	tis d'une tâche d'instruction et	
			d'exécution		229
		2.	'auxiliaire nécessaire		233
			. Les auxiliaires néces	ssaires en général	234
			. Le laboratoire d'essa	ais et l'organisme d'évaluation de	
			la conformité		239
			. La société d'audit		242
		3.	l'intérêt de la distinction	I	248
			. La légalité de la délé	gation	248
			. La forme juridique d	le la délégation	251
	II.	L'a	xiliaire et le pouvoir de	décision	252
		1.	auxiliaire dépourvu du	pouvoir de décision	252
			. Le cadre juridique		252
			 La qualification des 	actes de l'auxiliaire	256
		2	auxiliaire titulaire du p	ouvoir de décision	258
			. Le cadre juridique		258
			. Les limites du pouve	oir de décision de l'auxiliaire	263
Chap	itre	II:	L'intervention	de l'auxiliaire dans la procédure	271
§ 8.	La	dési	nation de l'auxiliaire		271
Ü	I.		nécanismes de sélection		271
		1.	a sélection officielle		271
			. Le régime procédura	al	271
			. Le régime matériel		283
		2.	a sélection officieuse		291
			. La sélection ouverte		291
			L'inscription sur un	e liste	293
	II.	Le	mécanismes de délégation	on administrative	297
		1.	application des règles	sur les marchés publics	297
			. Les notions de marc	hé public et de délégation administrative	297
			. Les conditions déter	minantes pour les auxiliaires	301
		2.	La décision de nomination	on	309
			a. La qualification de l	a décision	309
			o. La procédure de not	nination	315
		3.	Le contrat de droit admir	nistratif	327
			a. La qualification du	contrat	327
			o. La conclusion du co	ontrat et sa validation	336
§ 9.	L'a	activ	é de l'auxiliaire		342
U	I.		rapports avec l'autorité		342
		1.	Les pouvoirs de l'autorit	é	342
			•	autorité avant l'exécution de la tâche	
			publique		342
				autorité en cours d'exécution de la tâche	
			publique		348

		2.	La protection juridique de l'auxiliaire	356
			a. La collaboration administrative	356
			b. Les voies de droit	361
			c. Les droits contractuels	368
	11.	Le	s rapports avec l'administré et les tiers	371
		1.	Les pouvoirs de l'auxiliaire	371
			a. L'étendue des pouvoirs de l'auxiliaire	371
			b. Les limites des pouvoirs de l'auxiliaire	388
		2.	La protection juridique de l'administré et du tiers	395
			a. La collaboration administrative	395
			b. Les voies de droit	408
			c. Les droits contractuels	417
§ 10.	La f	ĩn c	le l'activité de l'auxiliaire, la rémunération et les sanctions	420
U	I.		fin de l'activité	420
		1.	La fin de la délégation	420
			a. La fin ordinaire	420
			b. La fin anticipée	425
		2.	L'invalidation de l'acte de sélection	434
			a. La révocation de l'autorisation de pratiquer	434
			b. La radiation de la liste et la révocation de l'adjudication	440
	II.	La	rémunération	441
		1.	Le cadre juridique	441
			a. Les frais de la procédure de surveillance	441
			b. Les types de rémunération	444
		2.	Le régime juridique	447
			a. Le débiteur des honoraires	447
			b. La fixation des honoraires et leur perception	450
	III.	Le	s sanctions	460
		1.	Les sanctions pénales	461
			a. Les infractions envisageables	461
			b. La poursuite et le jugement pénal	466
		2.	Les sanctions administratives et disciplinaires	469
			a. Les sanctions administratives	469
			b. Les sanctions disciplinaires	471
nn •	• •		The transfer of the state of th	175
Trois	sième	e pa	rtie: Les obligations de droit public de l'auxiliaire	475
Chap	oitre	I :	Les obligations générales	477
§ 11.	L'o	blig	gation de fidélité	477
	I.		indépendance de l'auxiliaire	47
		1.	Le maintien de l'indépendance	477
			a. La récusation après la délégation	47′
			h Les actes caractéristiques du défaut d'indépendance	482

		2.	Les rapports de droit privé	485
			a. L'admissibilité des rapports de droit privé	485
			b. Le sort des obligations contractuelles, déontologiques et	
			disciplinaires	488
	II.	La	conciliation des intérêts	491
		1.	Les intérêts en présence	492
			a. L'intérêt public lié à la surveillance	492
			b. Les intérêts privés de l'administré et des tiers	494
		2.	Les limites	497
			a. Le respect des actes de l'autorité	497
			b. L'interdiction d'un avantage personnel et la sanction pénale	501
§ 12.	L'ol	blig	ation de diligence	505
	I.	La	diligence propre à l'auxiliaire	505
		1.	Généralités	505
			a. La notion et ses fondements	505
			b. Les critères de la diligence : risque, délais, autoréglementation	507
		2.	Les concrétisations de l'obligation de diligence	514
			a. La qualité de l'exécution	514
			b. Les limites de l'intervention des collaborateurs et personnes	
			externes	520
	II.		diligence dans les rapports avec l'autorité et l'administré	527
		1.	La protection de la bonne foi	528
			a. Le respect des promesses et l'interdiction du dol	528
		_	b. L'étendue de la diligence	529
		2.	L'obligation d'annoncer	531
			a. Les destinataires de l'annonce	531
			b. L'annonce à l'autorité de surveillance	534
Chap	oitre	II:	Les obligations procédurales	545
§ 13.	L'o	blig	ation de faire rapport	545
Ü	I.	_	objet	545
		1.	Le rapport principal	545
			a. La notion	545
			b. La nature juridique	548
		2.	Les documents équivalents	552
			a. Les rapports d'étape et les rapports complémentaires	552
			b. Les modèles préétablis, procès-verbaux et plans d'exécution	555
	II.	Le	régime de l'obligation de faire rapport	560
		1.	Les conditions matérielles	560
			a. Le contenu usuel	560
			b. Les exigences qualitatives	56
		2.	Le rapport dans le contexte de la procédure de surveillance	57:
			a. Le dépôt du rapport	573
			 L'appréciation de l'autorité et ses conséquences 	58

§ 14.	Les	obligations annexes	591
	I.	Les obligations de conserver et de restituer	591
		1. L'obligation de conserver en cours d'exécution	592
		a. L'objet de l'obligation	592
		b. Les cas d'inexécution	597
		2. L'obligation de restituer et transférer en fin d'exécution	599
		a. L'objet de l'obligation	599
		b. Le régime de l'obligation	602
	II.	L'obligation de garder le secret	604
		1. L'objet	604
		a. Le secret	604
		b. Les autres secrets	608
		2. Le régime de l'obligation	611
		a. Les rapports avec l'autorité	611
		b. Les rapports avec l'administré et le tiers	615
Quat	rième	partie : La responsabilité pour les actes de l'auxiliaire	619
Chap	itre I	: Le jeu des responsabilités	621
§ 15.	Les	régimes de responsabilité de l'auxiliaire	621
-	I.	La responsabilité de droit public	621
		1. Le statut d'agent public comme critère de rattachement de la	
		responsabilité	621
		a. La notion d'agent public	621
		b. Les critères traditionnels de qualification d'agent public	623
		c. Le critère déterminant pour la qualification d'agent public	626
		2. L'étendue de la responsabilité de droit public	632
		 Les cas d'exclusion de la responsabilité de droit public 	632
		b. Les limites de la responsabilité de droit public	636
	II.	La responsabilité de droit privé	639
		 Les régimes de responsabilité de droit privé fondés sur les rapports avec l'administré 	639
		a. Les responsabilités contractuelle et précontractuelle	639
		b. La responsabilité de l'organe et la responsabilité de	
		l'administré du fait de l'auxiliaire	645
		2. Les autres régimes de responsabilité de droit privé	654
		a. La responsabilité délictuelle	654
		b. La responsabilité pour la confiance et pour l'effet protecteur	
		du contrat	657
§ 16.	La	esponsabilité de l'Etat et des institutions indépendantes	662
	I.	La distinction selon l'auteur de l'acte illicite	662
		1. La responsabilité du fait de l'auxiliaire	662
		a. La violation d'une obligation de droit public	662
		b. Le rôle de l'obligation de diligence	667

		2.	La responsabilité du fait de l'autorité de surveillance	669
			a. Le défaut de surveillance en général	669
			b. Le défaut de surveillance dans les rapports avec l'auxiliaire	675
	II.	Le	s mécanismes d'imputation et d'indemnisation	682
		1.	La responsabilité exclusive de l'Etat	682
			a. Le cercle des lésés	682
			b. L'action récursoire de l'Etat	683
		2.	La responsabilité subsidiaire de l'Etat	687
			a. Le régime général	687
			b. Les régimes spéciaux	693
Chap	itre I	11:	Le système de la responsabilité de l'auxiliaire	707
§ 17.	Les	con	ditions de la responsabilité de l'auxiliaire	707
	I.	Le	s conditions générales	707
		1.	Le préjudice	707
			a. Le dommage purement économique	707
			b. Les autres formes de préjudice	711
		2.	Le rapport de causalité	715
			a. Le fait de l'auxiliaire	715
			b. Le fait de l'autorité de surveillance, de l'administré et	
			du tiers lésé	718
	II.		s conditions spéciales	721
		1.	L'illicéité en général	721
			a. Les critères pertinents	721
			b. L'exclusion de l'illicéité	730
		2.	La faute comme condition résiduelle	734
			a. La notion et son champ d'application	734
			b. La faute par rapport aux obligations de fidélité et de diligence	737
§ 18.			rédure en responsabilité	740
	I.		déroulement de l'instance	740
		1.	Les voies de droit	740
			a. Les voies de droit dans la responsabilité de droit public	740
			b. Les voies de droit dans la responsabilité de droit privé	750
		2.	Les effets de la saisine	752
			a. La participation à la procédure	752
			b. Les délais de péremption et de prescription	760
	II.		étendue de la responsabilité de l'auxiliaire	766
		1.	La pluralité des débiteurs	766
			a. La responsabilité primaire et subsidiaire en droit public	766
		_	b. La solidarité passive en droit privé	769
		2.	La réparation du préjudice	772
			a. Les formes et l'étendue de la réparation	772
			b. L'assurance responsabilité de l'auxiliaire	775

Conclusion		781
I.	La surveillance administrative	781
II.	L'auxiliaire dans la procédure de surveillance	782
III.	Les obligations de droit public de l'auxiliaire	784
IV.	La responsabilité pour les actes de l'auxiliaire	786
Schlussb	789	
I.	Die Verwaltungsaufsicht	789
II.	Der Gehilfe im Aufsichtsverfahren	790
III.	Die öffentlich-rechtlichen Pflichten des Gehilfen	792
IV.	Die Haftung für die Handlungen des Gehilfen	793
Table des	matières	797
Index alp	807	